

**S I L**

**Syndicat Inter communautaire du Littoral**

**- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**  
**- Séance du lundi 17 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 10 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 23

**Président** : Vincent BARRAUD

**Secrétaire de séance** : Michel LAGREZE

**Présents titulaires :**

M. BARRAUD Vincent – M. DELAUNAY François – M. GRIOLET Noël Vincent – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle – M. ROY Serge - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BESSAGUET Bruno - M. CHARTOIS Jean-Yves – M. CHEVILLON Pierre – M. PETORIN Eloi – M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel – M. LESAUVAGE Thierry

M. VALLET Mickaël – M. GUIGNET Christian

Mme BLANCHARD Chantal – M. MASSICOT Pascal

**Présents délégués :**

Mme BLANCHET Manoëlle – M. SOULIE Alain – M. ROBIN Serge - M. COULON Jean-Claude

**Titulaires excusés :**

M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial – M. CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane – M. HERBERT Francis – Mme PRUD'HOMME Isabelle

Mme BARTHELEMY Valérie - M. PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie– M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. BRUNET Alain – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane– M. LAGARDE Jean François

M. GENDRE Grégory – M. MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-251710687-20181217-DELIB24-DE

Regu le 19/12/2018

**Objet : Utilisation des véhicules de service**

Monsieur le Président indique au comité syndical qu'il est nécessaire de règlementer l'usage des véhicules de service.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- adopte le règlement ci-annexé sous forme de projet
- autorise Monsieur le Président à mettre en place ce règlement et prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Votée à l'unanimité

Le Président  
Vincent BARRAUD



Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :  
- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chupin 17300 Rochefort  
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

AR PREFECTURE

017-251710687-20181217-DEL IB21-DE  
Reg. des délibérations  
Délibération 21/2018

**S I L**

**Syndicat Inter communautaire du Littoral**

**- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**  
**- Séance du lundi 17 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 10 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 23

**Président** : Vincent BARRAUD

**Secrétaire de séance** : Michel LAGREZE

**Présents titulaires :**

M. BARRAUD Vincent – M. DELAUNAY François – M. GRIOLET Noël Vincent – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle – M. ROY Serge - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BESSAGUET Bruno - M. CHARTOIS Jean-Yves – M. CHEVILLON Pierre – M. PETORIN Eloi – M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel – M. LESAUVAGE Thierry

M. VALLET Mickaël – M. GUIGNET Christian

Mme BLANCHARD Chantal – M. MASSICOT Pascal

**Présents délégués :**

Mme BLANCHET Manoëlle – M. SOULIE Alain – M. ROBIN Serge - M. COULON Jean-Claude

**Titulaires excusés :**

M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial – M. CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane – M. HERBERT Francis – Mme PRUD'HOMME Isabelle

Mme BARTHELEMY Valérie - M. PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie– M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. BRUNET Alain – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane– M. LAGARDE Jean François

M. GENDRE Grégory – M. MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-25112018  
Regu le 18/12/2018

**Objet : Détermination des tarifs d'accueil et de traitement des déchets sur les sites de transfert du SIL**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-16  
Vu l'arrêté préfectoral N°04-4664 en date du 31.12.2004 modifié portant création du syndicat mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés,  
Vu l'arrêté préfectoral N°06-3499 du 20.10.2006 modifiant les statuts,  
Vu l'arrêté préfectoral N°11-2919 du 31.08.2011 modifiant les statuts,

Dans l'article 11 de ses statuts, il est précisé que les recettes du SIL sont issues, entre autres, des recettes liées à son activité ; pour partie ces recettes sont issues des apports directs de déchets sur les installations de transit gérées par le SIL.

Il convient donc de fixer les tarifs de traitement des déchets entrants sur les centres de transfert. Ils seront applicables pour l'année 2019.

Il est proposé :

- Déchets ménagers assimilés d'apporteurs privés : 112 € HT/T
- Déchets ménagers assimilés des collectivités : 100 € HT/T

Votée à l'unanimité

Le Président  
Vincent BARRAUD



Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chupin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

AR PREFECTURE

017-251710687-20181217-DELIB23-DE

Reg. Délibération 23/2018

## S I L

### **Syndicat Inter communautaire du Littoral**

#### **- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical** **- Séance du lundi 17 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 10 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 23

**Président** : Vincent BARRAUD

**Secrétaire de séance** : Michel LAGREZE

#### **Présents titulaires :**

M. BARRAUD Vincent – M. DELAUNAY François – M. GRIOLET Noël Vincent – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle – M. ROY Serge - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BESSAGUET Bruno - M. CHARTOIS Jean-Yves – M. CHEVILLON Pierre – M. PETORIN Eloi – M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel – M. LESAUVAGE Thierry

M. VALLET Mickaël – M. GUIGNET Christian

Mme BLANCHARD Chantal – M. MASSICOT Pascal

#### **Présents délégués :**

Mme BLANCHET Manoëlle – M. SOULIE Alain – M. ROBIN Serge - M. COULON Jean-Claude

#### **Titulaires excusés :**

M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial – M. CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane – M. HERBERT Francis – Mme PRUD'HOMME Isabelle

Mme BARTHELEMY Valérie - M. PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie– M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. BRUNET Alain – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane– M. LAGARDE Jean François

M. GENDRE Grégory – M. MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-251710687-20181217-DELIB23-DE

Regu le 18/12/2018

**Objet : Création d'un poste de chargé de mission**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

Il est proposé de créer à compter du 1er janvier 2019 un poste de chargé de mission à temps complet ayant à charge le suivi de la Délégation de Service Public.

Après en avoir délibéré, il est proposé que les élus communautaires décident :

1 – de créer le poste énoncé ci-dessus,

2 – le tableau des effectifs du Syndicat Intercommunaire du Littoral, sera modifié en conséquence

3 – d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget primitif 2019 du Syndicat Intercommunaire du Littoral.

Votée à l'unanimité

  
Le Président  
Vincent BARRAUD

Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :  
- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chopin 17300 Rochefort  
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

AR PREFECTURE

017-251710687-20181217-DELIB22-DE  
Regulation  
Deliberation 22/2018

**S I L**

**Syndicat Inter communautaire du Littoral**

**- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**  
**- Séance du lundi 17 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 10 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 23

**Président** : Vincent BARRAUD

**Secrétaire de séance** : Michel LAGREZE

**Présents titulaires :**

M. BARRAUD Vincent – M. DELAUNAY François – M. GRIOLET Noël Vincent – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle – M. ROY Serge - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BESSAGUET Bruno - M. CHARTOIS Jean-Yves – M. CHEVILLON Pierre – M. PETORIN Eloi – M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel – M. LESAUVAGE Thierry

M. VALLET Mickaël – M. GUIGNET Christian

Mme BLANCHARD Chantal – M. MASSICOT Pascal

**Présents délégués :**

Mme BLANCHET Manoëlle – M. SOULIE Alain – M. ROBIN Serge - M. COULON Jean-Claude

**Titulaires excusés :**

M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial – M. CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane – M. HERBERT Francis – Mme PRUD'HOMME Isabelle

Mme BARTHELEMY Valérie - M. PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie– M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. BRUNET Alain – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane– M. LAGARDE Jean François

M. GENDRE Grégory – M. MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-251710687-20181217-DELIB22-DE

Regu le 18/12/2018

**Objet : Convention de gestion de la voie communale route des Jamelles avec la commune d'Echillais**

Le Syndicat intercommunaire du Littoral propose :

- d'aménager une section de la route des Jamelles en réalisant des travaux de réfection de la voirie depuis l'entrée de la carrière jusqu'à la parcelle cadastrée BC10 (entrée du CMVD) sur un linéaire de 600 mètres
- de réaliser une convention entre le SIL et la ville d'Echillais pour définir la répartition des charges et conditions d'entretien et de gestion des aménagements de voirie réalisés sur le domaine public communal.
- d'autoriser le président à signer la convention ci-annexée sous forme de projet.

Le montant de la réalisation est inscrit au budget sur l'opération globale.

Votée à l'unanimité

Le Président  
Vincent BARRAUD



Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chupin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers



AR PREFECTURE

017-251710687-20181217-DELIB18-DE  
Regu le 15/12/2018

Délibération 18/2018

## S I L

### **Syndicat Inter communautaire du Littoral**

#### **- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical** **- Séance du lundi 17 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 10 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 23

**Président** : Vincent BARRAUD

**Secrétaire de séance** : Michel LAGREZE

#### **Présents titulaires :**

M. BARRAUD Vincent – M. DELAUNAY François – M. GRIOLET Noël Vincent – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle – M. ROY Serge - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BESSAGUET Bruno - M. CHARTOIS Jean-Yves – M. CHEVILLON Pierre – M. PETORIN Eloi – M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel – M. LESAUVAGE Thierry

M. VALLET Mickaël – M. GUIGNET Christian

Mme BLANCHARD Chantal – M. MASSICOT Pascal

#### **Présents délégués :**

Mme BLANCHET Manoëlle – M. SOULIE Alain – M. ROBIN Serge - M. COULON Jean-Claude

#### **Titulaires excusés :**

M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial – M. CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane – M. HERBERT Francis – Mme PRUD'HOMME Isabelle

Mme BARTHELEMY Valérie - M. PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie– M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. BRUNET Alain – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane– M. LAGARDE Jean François

M. GENDRE Grégory – M. MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-2018-12-22  
Regu le 19/12/2018

**Objet: Vote de décision budgétaire modificative 2018 n°2**

Coût de traitement des OMR	Chapitre 011 Compte 6042 Coût de traitement des biodéchets et du stabilisat	Chapitre 68 Compte 6815 Provision pour risques et charges
Crédits inscrits au BP	613 335,00 €	
Consommation estimée des crédits 1 300 tonnes à 87€/T	113 335,00 €	
Crédits disponibles	500 000,00 €	
Virements DM1	-500 000,00 €	500 000,00 €
Solde après virement	0,00 €	

Le Comité syndical :

- Vu les dispositions comptables et financières du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- Ayant entendu le rapport de présentation de la DM 2018 ;
- Après en avoir délibéré ;

APPROUVE la décision modificative N°2 de l'exercice 2018.

AUTORISE le Président à signer les documents qui s'y rapportent.

Votée à l'unanimité

  
Le Président  
Vincent BARRAUD

Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chupin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

AR PREFECTURE

017-254710687-20181217-DEL IB19-DE  
Regu le 19/12/2018

Deliberation 19/2018

## S I L

### **Syndicat Inter communautaire du Littoral**

#### **- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical** **- Séance du lundi 17 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 10 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 23

**Président** : Vincent BARRAUD

**Secrétaire de séance** : Michel LAGREZE

#### **Présents titulaires :**

M. BARRAUD Vincent – M. DELAUNAY François – M. GRIOLET Noël Vincent – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle – M. ROY Serge - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BESSAGUET Bruno - M. CHARTOIS Jean-Yves – M. CHEVILLON Pierre – M. PETORIN Eloi – M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel – M. LESAUVAGE Thierry

M. VALLET Mickaël – M. GUIGNET Christian

Mme BLANCHARD Chantal – M. MASSICOT Pascal

#### **Présents délégués :**

Mme BLANCHET Manoëlle – M. SOULIE Alain – M. ROBIN Serge - M. COULON Jean-Claude

#### **Titulaires excusés :**

M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial – M. CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane – M. HERBERT Francis – Mme PRUD'HOMME Isabelle

Mme BARTHELEMY Valérie - M. PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie– M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. BRUNET Alain – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane– M. LAGARDE Jean François

M. GENDRE Grégory – M. MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-25121000-10181117-251211-00  
Regu le 19/12/2018

## Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical que Madame la Trésorière se trouve dans l'impossibilité de recouvrer :

- un titre de recettes d'un montant de 14.64 €. Le titre n°61 a été émis en 2012 au nom de la société FAVRE ENTREPRISE
- un titre de recettes d'un montant de 25.08 €. Le titre n°130 a été émis en 2014 au nom de la société GENI SERVICE

Le Comité syndical délibère sur l'admission en non-valeur des titres détaillés ci-dessus et autorise le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

Votée à l'unanimité

Le Président  
Vincent BARRAUD



Transmis en sous-préfecture le :  
Affiché le :  
Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :  
- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chupin 17300 Rochefort  
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

AR PREFECTURE

017-251710687-20181217-DELIB20-DE  
Regu le 17/12/2018

Deliberation 20/2018

## S I L

### **Syndicat Inter communautaire du Littoral**

#### **- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical** **- Séance du lundi 17 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 10 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 23

**Président** : Vincent BARRAUD

**Secrétaire de séance** : Michel LAGREZE

#### **Présents titulaires :**

M. BARRAUD Vincent – M. DELAUNAY François – M. GRIOLET Noël Vincent – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle – M. ROY Serge - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BESSAGUET Bruno - M. CHARTOIS Jean-Yves – M. CHEVILLON Pierre – M. PETORIN Eloi – M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel – M. LESAUVAGE Thierry

M. VALLET Mickaël – M. GUIGNET Christian

Mme BLANCHARD Chantal – M. MASSICOT Pascal

#### **Présents délégués :**

Mme BLANCHET Manoëlle – M. SOULIE Alain – M. ROBIN Serge - M. COULON Jean-Claude

#### **Titulaires excusés :**

M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial – M. CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane – M. HERBERT Francis – Mme PRUD'HOMME Isabelle

Mme BARTHELEMY Valérie - M. PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie– M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. BRUNET Alain – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane– M. LAGARDE Jean François

M. GENDRE Grégory – M. MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-251710687-20181217-DELIB20-DE

Reçu le 18/12/2018

**Objet : Ouverture des crédits 2019**

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise dans son article L1612.1 que «... jusqu'à l'adoption du budget, ..., l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente... et d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ».

Le budget 2019 devant être voté au cours du premier trimestre 2019 certaines travaux ou commandes de matériels devront être engagés avant afin de permettre la continuité des programmes engagés.

Il est donc proposé de m'autoriser à engager, liquider ou mandater les dépenses de fonctionnement et également les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.

Votée à l'unanimité

  
Le Président  
Vincent BARRAUD

Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chopin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers